Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-215601865-20251218-167_2025-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du lundi 15 décembre 2025

Service référent : Secrétariat général

Objet : Administration générale - Modalités de mise à disposition de salles dans le cadre des élections municipales

L'An deux mil vingt-cinq, le quinze décembre à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le neuf décembre, s'est réuni à la Maison des Associations en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick Le Roux, Maire.

Présents : M. Patrick LE ROUX, Maire, M. Gildas QUENDO, Mme Sophie LEMOULINIER, M. Serge BROSOLO, Mme Christine POUILLET, M. Hugues VANNIER, M. Jean-Michel BELZ, Mme Marie-Céline BARGAIN, adjoints au Maire, M. Alexis LIGEOUR, M. Gérard MAISNIER, M. Alain RICHARD, Conseillers Municipaux délégués, Mme Dorothée BOBEAU, Mme Nicole KIRCHGESSNER, Mme Marie-Thérèse NUGUES, M. Gildas GOUARIN, Mme Sylvie BOSSARD, M. Dominique CALCAGNO, Mme Laurence GONNOT, Conseillers Municipaux.

Absents : M. Alain BENSOUSSAN, Mme Anne TURI.

Représentés : Mme Corinne LE JEUNE représentée par M. Gildas GOUARIN, M. Marc ESPA représenté par Mme Sylvie BOSSARD, Mme Annick DELAUNAY représentée par Mme Christine POUILLET, M. Jean-Pierre BOUTAUD représenté par M. Alexis LIGEOUR, M. Alain MOREAU représenté par M. Serge BROSOLO, Mme Alizée POUILLET représentée par M. Patrick LE ROUX, Mme Sabine JEGOU représentée par M. Gildas QUENDO.

Secrétaire de séance : Mme Dorothée BOBEAU.

Conseillers en exercice : 27
Présents : 18
Votants : 25

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-215601865-20251218-167_2025-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

Séance du conseil municipal du lundi 15 décembre 2025
Délibération n°167/2025

Service référent : Secrétariat général

Objet : Administration générale - Modalités de mise à disposition de salles dans le cadre des élections municipales

Rapporteur : Monsieur Gildas QUENDO, Premier adjoint, aux grands projets, administration générale, à la communication, au sport, aux transports et aux commerces.

Exposé :

Au regard de la disponibilité des salles à Quiberon, il est proposé au Conseil municipal de définir les modalités de mise à disposition de la Grande salle de la Maison des associations (200 places maximum) selon les modalités suivantes, par liste avérée ou potentielle :

- Une réservation payante (150 €) avant une candidature officielle sous réserve de s'engager ce que la réunion s'inscrive dans l'objectif d'une candidature aux élections municipales ;
- Deux réservations gratuites (eu égard au nombre limité de places de la salle), après la déclaration de candidature officielle et avant le premier tour ;
- Une réservation gratuite, entre les deux tours pour les listes qui se maintiendront.

Les réservations s'effectuent par ordre d'arrivée, sous réserve de la disponibilité du planning des associations. Entre les deux tours, si deux candidats sollicitent la salle sur le même créneau, un tirage au sort sera effectué.

La salle est mise à disposition avec les moyens de sonorisation habituels. La préparation de la salle est réalisée par le locataire.

Avis des commissions municipales : Lors de sa séance en date du 08/12/2025, la Commission municipale Grands projets, Administration générale, Vie sportive a émis un avis favorable.

Adoption :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,
Vu le code électoral,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal**, à l'unanimité**,

APPROUVE les modalités de mise à disposition de salles communales dans le cadre des élections municipales sus exposées ;

DIT que la présente délibération sera transmise pour exécution au Secrétariat général et au Pôle Education Jeunesse, Vie associative ;

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-215601865-20251218-167_2025-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au contrôle de légalité.

A Quiberon, le 18 décembre 2025

Le Maire

Patrick LE ROUX



R. A. A. : 2025
Classification actes : ADMINISTRATION GENERALE

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-215601865-20251218-167_2025-DE